

FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

9 feux sur 10 sont d'origine humaine

FEUX ET BARBECUES



Interdiction permanente du brûlage à l'air libre de tout type de déchets.

Interdiction d'allumer tout type de feux (feux de camps, feux de joie, barbecue, brasero, méchouis) en et aux abords de forêts.

Chez soi, s'installer sur une terrasse loin de la végétation, et avoir un moyen d'extinction à portée de main.

CIGARETTES ET MÉGOTS



Interdiction de fumer en et aux abords des forêts.

En toute zone, jeter ses mégots dans une poubelle dédiée et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture.

TRAVAUX ET ÉTINCELLES



Réaliser ses travaux par points chauds loin de la pelouse et des herbes sèches, et prévoir un moyen d'extinction à portée de main en cas de départ de feu.

Des restrictions sur ces types de travaux peuvent être imposées en fonction du risque incendie.